

Bureau communautaire – séance du 21 septembre 2021 - Compte-rendu

Membres présents : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1ère Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2ème Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3ème Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4ème Vice-président en charge des Finances ; Sylvie THEYE, 5ème Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6ème Vice-président en charge des Solidarités

Secrétaire de séance : Monsieur Payssé

Ordre du jour :

Secrétaire de séance

- 1. Compte-rendu de la séance du 6 juillet 2021**
- 2. Demandes de subventions formulées par des associations du territoire,**
- 3. Année scolaire 2021/2022 :**
 - 3.1. Rentrée 2021/2022
 - 3.2. Nouvelle organisation du multi-accueil et de l'Alae de Marciac
- 4. Ouverture d'un accueil de jour itinérant pour les personnes en perte d'autonomie,**
- 5. Nouvelle stratégie du SPANC : premier bilan,**
- 6. Piscines intercommunales : premiers éléments de bilan de la saison 2021,**
- 7. Recouvrements : point d'information,**
- 8. Conseil communautaire du 28 septembre 2021 : préparation,**
- 9. Questions diverses**
 - 9.1. Vie des instances : calendrier prévisionnel des réunions de septembre à décembre 2021
 - 9.2. Courrier d'élue communautaire

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h 05 par un mot de bienvenue aux participants pour la première réunion du Bureau après la période estivale.

En préambule, le Président rappelle quelques principes de fonctionnement de cette instance qui est avant tout un lieu :

- de débats et d'échanges où tous les sujets doivent être abordés librement afin de régler, en amont du Conseil communautaire, les problèmes identifiés par les membres du Bureau et d'éviter de la sorte des débats inutiles,
- d'analyse des dossiers afin de préparer les prises de décisions en conseil communautaire.

Ainsi, le Bureau communautaire assiste le président dans ses fonctions, examine les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil communautaire, et d'une manière générale, se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire relevant des compétences de la communauté.

Le Bureau communautaire :

- traite les affaires courantes,
- participe à la définition des actions de la Communauté de communes,
- propose les orientations budgétaires correspondantes,
- valide les décisions stratégiques, en amont de l'approbation en séance plénière,
- examine les propositions des commissions thématiques,
- oriente les décisions que l'organe délibérant sera amené à prendre,
- coordonne les activités administratives, de la préparation des délibérations à soumettre au Conseil,
- informe le conseil lors de chaque séance, des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Le Bureau communautaire a un pouvoir de décision propre au regard des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire.

1. Compte-rendu de la séance du 6 juillet 2021

Les membres de la commission valident à l'unanimité le compte-rendu transmis en amont de la séance.

2. Demandes de subventions formulées par des associations du territoire, au titre de l'année 2021

Les demandes de subvention formulées par un certain nombre d'associations du territoire sont présentées en séance, suite à la Commission Culture, réunie le 15/09/2021 à 18 h, sur la base du tableau récapitulatif suivant :

Nom de la structure et lieu d'implantation	Objet	Subvention attribuée en 2020	Dossier de subvention 2021	
			Montant demandé	Montant proposé par la Commission Culture
ADDA Gers	Association départementale pour le développement des arts – ADDA 32 est intégrée dans le réseau des « organismes départementaux de développement du spectacle vivant »	1 838 €	1 838 €	1 838 €
Agir Ensemble pour Défier la Solitude - AEDS Plaisance	Mener des actions en faveur des personnes isolées, notamment des distributions alimentaires et organisation de repas de réveillon de Noël	0	400 €	400 €
Association Boutique des Solidarités – ABS Plaisance	Lutter contre la pauvreté, sensibiliser les personnes en difficulté à la gestion financière, créer des liens sociaux	0	2 600 €	1 500 €
Atelier d'arts plastiques Plaisance	Promotion des métiers et artisanats d'art	1 000 €	1 000 €	850 €
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles – CIDFF Gers	Permanences gratuites juridiques, emploi et formation, soutien psychologique, médiation familiale.	0	1 440 €	1 000 €
CLAP Marciac	Salon de la caricature et du dessin de Presse	0	1 200 €	1 000 €
Collines en scènes Couloumé Mondébat	Développer la culture théâtrale dans le monde rural en s'appuyant sur un théâtre populaire, non élitiste et accessible à tout public	600 €	1 000 €	700 €
Comité régional de l'Armagnac	Courses landaises et langue gasconne dans les écoles	350 €	500 €	350 €
Ecole de musique Les Cadets de Pardiac Marciac	Ecole de musique	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Energie M4 Marciac	Accompagnement socio-professionnel des personnes éloignées de l'emploi	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Episode Plaisance	Espace de vie sociale	0	1 300 €	500 €

Il est précisé que :

- ces demandes ont été instruites dans le respect de la procédure définie par la Collectivité et dont un exemplaire est remis en séance ;
- Le budget consacré au soutien du monde associatif local n'est pas dispendieux et impose une gestion rigoureuse des propositions formulées ;
- L'enveloppe attribuée à l'ADDA correspond à une cotisation ;
- La proposition faite pour l'association Episode peut paraître faible au regard du montant demandé mais elle correspond à l'action à soutenir, à savoir le jardin partagé, inauguré à Plaisance en 2021, et pour lequel la Communauté de communes a déjà apporté sa contribution par une aide technique et financière (fourniture et pose d'un compteur électrique ; mise à disposition d'un chalet en bois) ;
- L'école de musique de Plaisance n'a pas encore déposé de dossier de demande de subvention, suite au changement de direction qu'a connu cette structure. Il est convenu que si le dossier est transmis à la Collectivité avant la fin de l'année il pourra faire l'objet d'une instruction.

A l'issue des échanges, alors que les propositions présentées sont validées dans l'attente de leur validation définitive par le Conseil communautaire, Monsieur Guilhaumon prend l'engagement à ce que l'étude des demandes de subvention intervienne plus tôt dans l'année, dans la perspective d'un examen par les élus communautaires au plus tard en juin.

3. Année scolaire 2021/2022

3.1. Rentrée 2021/2022

- Visites de Monsieur Guilhaumon et de Madame Verbanaz, en présence des maires des communes concernées, le 2 septembre, jour de la rentrée. Rencontre avec les directrices et les équipes d'encadrement.

Rentrée 2021	Attendus ¹	Inscrits	2020
Beaumarchés	75	73	84
Marcillac Maternelle	26	35	36
Marcillac élémentaire	85	93	98
Plaisance	147	165	165
TOTAL	333	366	383

- Nombre d'enfants inscrits (point au 20/09/2021 sur la base des données produites par l'Inspection académique) :

- Les principaux travaux réalisés pour la rentrée 2021/2022 :

- Ecole maternelle de Plaisance : réfection de la toiture, mise hors d'eau du puit de lumière au-dessus du préau, rafraichissement des peintures du préau, pose de stores en remplacement de l'ensemble des rideaux usagers.
- Ecole de Beaumarchés : pose de stores dans le réfectoire et les salles de cours ; réparation de l'interphone.
- Ecole maternelle de Marcillac : achat de 5 lits réhaussés pour permettre le couchage en simultanée de 25 enfants ; repose de la clôture entre la cours de la maternelle et celle de la primaire.

SITE	TRAVAUX REALISES	COUTS
------	------------------	-------

¹ Selon les naissances sur le territoire et les prévisions de l'Inspection d'académie.

		Fournitures	Marché	Régie	Total
Maternelle Marciac	Fournitures petits travaux d'entretien	1 033,76 €			
	intervention en régie (repose de la clôture...)			3 200,00 €	
	Total	1 033,76 €		3 200,00 €	4 233,76 €
Primaire Marciac	Fournitures petits travaux d'entretien	511,05 €			
	intervention en régie (repose de la clôture...)			2 800,00 €	
	Total	511,05 €	- €	2 800,00 €	3 311,05 €
Maternelle Plaisance	Couverture (reste à charge après déduction des subventions : 3 857,10 € ht)		15 428,40 €		
	stores	1 364,59 €			
	Fournitures petits travaux d'entretien	1 033,76 €			
	intervention en régie (peinture préau...)			3 600,00 €	
	Espaces verts			1 800,00 €	
	Total	2 398,35 €	15 428,40 €	5 400,00 €	24 508,80 €
Primaire Plaisance	Fournitures petits travaux d'entretien	387,49 €			
	intervention en régie (peinture préau...)			1 800,00 €	
	Total	387,49 €	- €	1 800,00 €	2 187,49 €
Elémentaire Beaumarchés	stores	1 178,70 €			
	Fournitures petits travaux d'entretien	575,12 €			
	intervention en régie			4 600,00 €	
	Total	1 753,82 €	- €	4 600,00 €	5 353,82 €
COUT TOTAL - TRAVAUX ECOLES – rentrée 2021/2022		6 084,47 €	15 428,40 €	17 800,00 €	39 312,87 €

- Les territoires éducatifs ruraux, une proposition de partenariat formulée par l'inspection académique du Gers :

Dans le cadre d'une démarche contractuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales, les Territoires éducatifs ruraux ont pour objectif de traduire de manière concrète la participation de l'Ecole au projet d'aménagement et de développement des territoires.

Cette démarche répond à une volonté nationale et à l'action de l'Etat en matière éducative, engagée depuis 2017, afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Elle vise à constituer un réseau de coopérations autour de l'Ecole comme point d'ancrage territorial :

- au service du projet éducatif élaboré pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Alors que la Communauté de communes :

- a validé son PEDT 2021-2023 et qu'elle va au cours de l'année 2022 engager le travail d'élaboration du prochain PEDT ;
- élabore dans un cadre partenarial et coopératif sa convention territoriale globale, à la demande de la CAF ;
- élabore son PLUi,

inscrire, également, son action dans la démarche initiée par l'Education nationale est une opportunité :

- de renforcer les échanges avec les équipes enseignantes et à travers eux avec les associations du territoire et autres acteurs sociaux ;
- d'initier un travail coopératif innovant pour notre territoire ;

- de renforcer et de croiser les perspectives émergeant des trois documents de référence que sont le PEDT, la CTG et le PLUi.

C'est dans ce sens qu'un accord de principe a été donné à l'Inspection académique du Gers sur l'engagement de la Collectivité dans la démarche « Territoires éducatifs ruraux ».

Cet accord devra être confirmé après une première réflexion menée conjointement par les acteurs de l'Education nationale et ceux de la Communauté de communes.

Les membres du Bureau valident cet accord de principe en soulignant l'importance de mobiliser l'ensemble des ressources du territoire afin de développer un projet commun, autour d'actions majeures telles que la culture.

L'engagement de la Collectivité dans cette démarche est un signal fort à destination des enseignants et réaffirme la volonté de l'EPCI de changer son image en devenant un véritable partenaire du monde éducatif et non pas uniquement la somme de services-ressources.

3.2. Nouvelle organisation des structures d'accueil Enfance et Jeunesse

Multi-Accueil :

Changement des jours d'ouverture : Lundi et Mardi à Marciac – Jeudi et Vendredi à Plaisance

- Accueil de 14 enfants à Marciac à partir du lundi 6 septembre (2 places supplémentaires) et 12 enfants à Plaisance. La capacité d'accueil dépend de la surface du bâtiment et nécessite un agrément PMI qui a été obtenu.
- Portage de repas en liaison chaude à Marciac les lundis et mardis, service proposé par l'EHPAD de Marciac. A Plaisance, les services sont toujours en pourparlers avec la direction de l'EHPAD, au regard de la distorsion des tarifs.

RPE - Relais petite enfance (ex RAM) :

Le RAM (Réseau d'assistantes maternelles) s'appelle désormais le Relais petite enfance (RPE). Ce changement de dénomination, porté au niveau national, a comme objectif de mettre l'accent sur l'accompagnement de cette structure de l'ensemble des usagers de l'accueil individuel des 0-3 ans. Les Relais petite enfance sont des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

En effet, si l'accompagnement des assistantes maternelles reste l'objectif premier des accueillants professionnels, ils accompagnent également les parents employeurs, voir plus largement les parents dans le choix de garde : collectif, individuel ou encore mixte.

L'accompagnement des parents se fait également par l'axe de la parentalité. De fait, le RPE devient une passerelle vers le LAEP pour que cette offre de service soit accessible au plus grand nombre.

TAP Beaumarchés :

- Changement d'équipe et d'activité pour les TAP de Beaumarchés : 6 animateurs (1 supplémentaire), dont 4 nouveaux.
- L'école de Cirque, malgré son engagement, a décidé de ne plus intervenir. Un nouveau programme est en train d'être élaboré, sur la base d'un projet pédagogique en lien avec le PEDT (Projet éducatif du territoire) et le projet d'école.
- Les activités sont organisées par trimestre.
- Aucune solution n'a été trouvée pour le moment avec les Farfalous pour que ces temps soient pris en charge par l'association. Une réunion avec la CAF doit avoir lieu le 13 septembre. Le besoin le plus urgent pour le périscolaire de Beaumarchés est qu'il y ait qu'un organisateur ALAE et ALSH (la compétence est aujourd'hui partagée). Besoin également d'un responsable encadrant l'équipe.

Accueil de loisirs de Marciac :

- Ouverture de l'accueil du matin à 7h30 au lieu de 7h45. L'accueil se fait à l'école élémentaire de 7h30 à 8h00, et de 18h00 à 18h15.
- Création d'une équipe ALAE commune maternelle et élémentaire sous la responsabilité d'Eva Villain.
- Passage de garderie en ALAE pour la maternelle de Marciac.

4. Ouverture d'un accueil de jour itinérant pour les personnes en perte d'autonomie

L'EHPAD Bel-Adour à Riscle a été sollicité par l'ARS et le Conseil Départemental du Gers pour porter et piloter la création de 6 places d'accueil de jour itinérant, dans le cadre d'un projet partagé avec le territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et son centre intercommunal d'action sociale, le CIAS Marciac-Plaisance.

Tenant compte de l'expérience acquise par l'EHPAD Bel-Adour, déjà gestionnaire d'un service identique à Riscle, l'ARS a conditionné cette création à une couverture optimale du sud du département du Gers ; fortement déficitaire en termes d'actions de soutien aux personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants proches.

Afin de répondre à cette exigence, les représentants de l'EHPAD Bel-Adour ont identifié la commune de Marciac comme un point d'ancrage le plus adapté aux besoins du territoire dans le sens où il permet aux usagers les plus éloignés de Riscle d'avoir recours à un service d'accueil de jour de proximité à Marciac et à ceux, habitant Plaisance, d'avoir accès aussi bien au service de Riscle qu'à celui de Marciac. Les caractéristiques de cette structure, qui n'aurait pas pu ouvrir sans l'accord immédiat de la Présidente du Club des Aînés de Marciac Madame Jouveshomme pour la mise à disposition des locaux, la réactivité des services du CIAS Marciac-Plaisance et ceux de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, sont les suivantes :

- **Objectif** : permettre l'accueil de personnes en perte d'autonomie afin de permettre aux aidants d'avoir un temps de répit.
- **Nombre de places** : 6
- **Public cible** : Personnes bénéficiaires de l'APA, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, au stade léger à modéré de la maladie. Les personnes de moins de 60 ans souffrant des mêmes troubles pourront être accueillies. (personnes en GIR 3, 4 et 5 principalement sur une grille de 6)
- **Lieu d'accueil** : Club des Aînés de Marciac (à côté des Arènes)
- **Conditions d'accueil** : 2 jours par semaine, le mercredi et le jeudi à partir du 1er octobre 2021, de 10 h à 17 h (hors jours fériés).

Les personnes accueillies sont encadrées par deux animateurs. L'équipe référente pourra également s'appuyer sur l'intervention, notamment, d'ergothérapeutes, de diététiciennes, d'éducateurs en activité physique adaptée, de membres de l'association Arc-en-ciel (partenaire de l'animation de l'EHPAD Bel-Adour).

- **Procédure d'admission** : l'admission est prononcée par le directeur de l'EHPAD Bel Adour, après examen du dossier administratif déposé par les aidants, de l'avis du médecin coordonnateur de l'EHPAD et de la notification d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- **Modalités pratiques** :
 - Les transports sont assurés par les aidants. Les animateurs de l'EHPAD Bel Adour pourront le cas échéant intervenir de manière ponctuelle.
 - Les repas et collations sont assurés par l'EHPAD Bel Adour (une convention est en cours d'élaboration avec l'EHPAD de Mille Soleils à Marciac).
 - Les activités proposées : repas thérapeutique, lecture du journal, temps de partage convivial du repas (activités permettant de valoriser l'espace tout au long de la journée) ; atelier lecture, atelier écriture, atelier mémoire et jeux de société (activités de mobilisation cognitive) ; atelier cuisine, participation à la mise en place du couvert et à la vaisselle, jardinage, gymnastique, peinture (activités de mobilisation praxique) ; promenades (activités d'ouverture sur l'extérieur)...
- **Engagement du CIAS Marciac-Plaisance** :
 - Assurer l'entretien des locaux, en fin de journée ;
 - Identifier les personnes pouvant bénéficier de cet accueil et assurer leur orientation vers le dispositif ;
 - Participer à la promotion de cet accueil de jour.

- **Participation de la Commune de Marciac :**
 - o Mise à disposition des locaux
- **Visite de conformité et rencontre de présentation avec les prescripteurs potentiels (acteurs de santé, élus...) :** le 16/09/2021.
- **Ouverture des locaux :** à partir du 4/10/2021.

5. Nouvelle stratégie du SPANC : premier bilan

Un premier bilan de la mise en application des nouvelles orientations de la Collectivité en matière d'assainissement non collectif est présenté en séance.

- **Etat des installations**
 - 2225 installations
 - 1211 installations non conformes
 - 30 communes concernées (même dans les communes disposant d'un système d'assainissement collectif)
- **Activité SPANC et mise en œuvre de la nouvelle stratégie SPANC :**
 - o **320 actes par an**, soit une moyenne mensuelle de 26 actes : **activité prévisionnelle**
 - o **225 actes réalisés au titre du SPANC du 1^{er} janvier au 13 septembre 2021** (pour information 127 actes réalisés au titre du SPAC)
 - o **45 actes réalisés ou programmés au titre du Contrôle de bon fonctionnement depuis juillet** (mise en œuvre de la nouvelle stratégie SPANC)
 - o **100 actes à réaliser** d'ici la fin de l'année en ciblant les contrôles de bon fonctionnement.

Chiffres Assainissement de l'année 2021 - du 1er/01 au 13/09

DOSSIERS	SPANC	Moyenne Instruction	SPAC	Moyenne Instruction
Certificat d'urbanisme	29	22 jours	6	16,5 jours
Permis de Construire	13	26 jours	28	9,5 jours
Demande de Travaux	61	19 jours	34	9 jours
Notaires	60	10,5 jours	59	16 jours
Réhabilitation	17	12,5 jours		

Ce qui a été fait par ailleurs :

- o **Lancement de la campagne de contrôles de bon fonctionnement :**
 - Envoi d'un courrier d'information aux usagers (secteur concerné, indication de la période de passage, modalités d'organisation d'une visite, information sur l'évolution tarifaire, échelonnement possible du paiement...).
 - L'utilisateur doit indiquer, par téléphone ou par mail, au service ses disponibilités pour convenir du rendez-vous. Il précise le cas échéant les coordonnées d'une personne disponible pour recevoir le technicien. En cas de non réponse, l'utilisateur est relancé par un 2^{ème} courrier. En cas de non réponse à ce deuxième courrier, la date du contrôle est fixée par le service et communiquée à l'utilisateur. Le jour du contrôle, en cas d'absence non annoncée, la prestation est facturée.

A noter : avec les usagers dont on connaît les adresses mail, tous les échanges se font prioritairement par mail.
- o **Information aux mairies :**
 - Envoi de la délibération portant modification des tarifs du SPANC.
 - Après une première vague de contrôles en juillet, il est désormais convenu qu'avant chaque publi-postage, les maires recevront la liste des administrés de leur commune concernés par un contrôle. Les maires communiqueront les informations utiles à la bonne réalisation du contrôle (changement de propriétaire, modification d'adresse mail...).
 - En fin de période de contrôle, par secteur, les maires seront informés des contrôles qui n'auront pas pu être réalisés (absence du propriétaire...). Les maires seront invités à communiquer au service les raisons possibles de cette absence. Les maires auront également un rôle d'interface lorsque l'administré a posé problème au technicien le jour de la visite.

- Comité de pilotage :
Une première réunion a eu lieu le 29 juillet 2021. Ordre du jour : conception du flyer d'information à destination des usagers du service.
Une deuxième réunion, dans le cadre des travaux de la Commission Environnement – Assainissement, sera organisée en octobre.
- Conception d'un flyer d'information en cours de finalisation.
Un exemplaire est remis en séance.

6. Piscines intercommunales : premiers éléments de bilan de la saison 2021

Les piscines intercommunales ont été ouvertes au public du 10 juillet 2021 au 16 août 2021, 7 jours sur 7. A partir du 16 août, du fait de la défection d'un BNSSA, les piscines ont été fermées, en alternance, un jour par semaine jusqu'à la fin de la saison, le 29 août 2021.

Les piscines intercommunales sont ouvertes pour l'apprentissage de la natation, aux élèves et collégiens du territoire, du 6 au 22 septembre 2021, conformément à la décision du Bureau.

Un premier bilan de la saison 2021, présenté en séance, fait état des éléments suivants :

- Les créneaux de natation réservés par les directrices et chefs d'établissement ont été pris en compte. Pour le Collège de Plaisance, il a été nécessaire de rappeler les dates d'ouverture aux scolaires, le prévisionnel ayant été établi du 3 au 30 septembre.
- Etat des fréquentations et des recettes au 29 août 2021

Recettes (€) Piscine	Juillet			Août		
	2019	2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽¹⁾	2019	2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽¹⁾
Marciac	8 089,50	3 343,50	2 452,00	8 291,00	5 215,00	2 814,00
Plaisance	3 528,50	2 643,50	1 717,50	2 974,00	3 311,00	1 818,50
Total	11 618,00	5 987,00	4 169,50	11 265,00	8 526,00	4 632,50

(1) Ouverture du 10 juillet à fin août

Entrées Piscine	2019	2020 ⁽¹⁾	2021 ⁽¹⁾
Marciac	5 519	2 843	1 323
Plaisance	3 660	3 067	916
Total	9 179	5 910	2 239

(1) Ouverture du 10 juillet à fin août

SITE	TRAVAUX REALISES	COUTS			
		Fournitures	Marché	Main d'œuvre CCBVG	Total
Piscine Marciac	Recherche de fuites		7 200,00 €		
	Peintures figurines	361,03 €			
	Fournitures petits travaux d'entretien	2 330,59 €			
	Intervention en régie (carrelage, étanchéité, fluides...)			6 500,00 €	
	Espaces verts			3 600,00 €	
	Total	2 691,62 €	7 200,00 €	10 100,00 €	19 991,62 €
Piscine Plaisance	Recherche de fuites		6 000,00 €		
	Compteur par bassin		1 452,83 €		
	Fournitures petits travaux d'entretien	8 353,82 €			
	Intervention en régie (carrelage, étanchéité, fluides...)			5 500,00 €	
	Espaces verts			2 900,00 €	
	Total	8 353,82 €	7 452,83 €	8 400,00 €	24 206,65 €
COUT TOTAL - TRAVAUX PISCINES		11 045,44 €	14 652,83 €	18 500,00 €	44 198,27 €

Piscine	Consommation d'eau totale sur la saison d'ouverture des piscines		Consommation d'eau moyenne par jour		Consommation d'eau - Montant facturé en 2020	Economie d'eau entre 2020 et 2021	Economie financière prévisionnelle ⁽¹⁾
	2020	2021	2020	2021			
Marciac	5 354 m3	2 393 m3	107,08 m3	34,18 m3	15 812,92 €	- 2 961 m3	- 5 448,24 €
Plaisance	6 944 m3	1 767 m3	100,63 m3	25,60 m3	16 461,14 €	- 5 177 m3	- 10 612,85 €
TOTAL	12 298 m3	4 160 m3			32 274,06 €	- 8138 m3	- 16 061,09 m3

(1) Cette projection devra être vérifiée à réception des factures d'eau.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Guilhaumon souligne l'importance de mener une étude prospective afin d'anticiper le devenir des piscines et de leur fonctionnement. Il propose que cette réflexion soit menée dans le cadre du Bureau élargi, en ouvrant cette instance à tout élu communautaire désireux d'y participer.

Il s'agira d'étudier plusieurs scénarii pour la saison 2022, en posant notamment la question :

- de la période d'ouverture des piscines aux élèves et collégiens, au public
- des modalités de recrutement et de fonctionnement,
- des travaux à envisager, y compris ceux qui pourraient être d'importance comme la couverture des bassins, comme cela a été suggéré par un des membres du Bureau,
- du devenir effectif de ces infrastructures et de leur financement par un recours éventuel aux attributions de compensation.

Les décisions, une fois prises sur la base des conclusions de cette étude, devront être assumées collectivement par l'ensemble des élus communautaires.

Validée par les membres du Bureau, cette proposition sera soumise au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

7. Recouvrements : point d'information

Une rencontre a été organisée le 28/07/2021 entre les services de la Communauté de communes et le Service de Gestion comptable de la DDFIP à Mirande afin de faire le point sur le dispositif de recouvrement mis en place par le nouveau comptable de la Collectivité.

Lors de cette réunion, les éléments suivants ont été mis en exergue :

- Le SGC de Mirande dispose depuis avril d'un agent affecté à temps plein sur les procédures de recouvrement.
- Taux de recouvrement (données SGC – intégrant les non-valeurs)

	Juin 2020	Décembre 2020	Mars 2021	Juin 2021
SPANC	84,81 %	87,7 %	91,87 %	93,31 %
SPAC	92,48 %	95,79 %	90,18 %	90,91 %
CCBVG	94,96 %	96,09 %	92,36 %	93,57 %

- Actions à faire d'ici la fin de l'année :
 - o SPAC : axer les actions de recouvrement sur les périodes 2018-2021.
 - o SPANC : annulation par le SGC des sommes à recouvrer correspondant à des frais de procédure (prise en charge par l'Etat).
 - o LAC : présentation en créance éteinte (impayés de loyer) d'un montant de 3 900 € (conseil communautaire de novembre).
 - o CIAS : faire le point sur la situation des bénéficiaires pour lesquels des sommes restent à recouvrer ; vérifier à quoi correspondent les titres émis et non recouverts, pour la CARSAT, le CD32.
 - o tout budget : lister les admissions en non-valeur et les créances éteintes pour une délibération en conseil communautaire de novembre.

Au-delà, il est proposé de signer une convention partenariale avec le SGC afin d'officialiser le travail de coopération entre ce service et ceux de la CCBVG et de co-piloter dans ce cadre le processus de recouvrement. Les membres du Bureau valident cette proposition.

8. Conseil communautaire du 28 septembre 2021 : préparation

Dans le cadre de la préparation du Conseil communautaire du 28 septembre, la proposition d'ordre du jour, ci-après, est soumise à l'avis des membres du Bureau :

1. Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 29 juin 2021
2. Décisions du Président
3. Comité Technique/Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : réunion du 28 juin 2021
4. Ouverture d'un accueil de jour à Marciac
5. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
6. Projet d'interventions et d'aménagement permettant la réduction des rejets polluant, l'amélioration de la régulation hydraulique et l'installation d'équipements réglementaires d'autosurveillance et de télégestion
7. Examen des dossiers de demandes de subventions, formulées au titre de l'année 2021 par des associations locales œuvrant dans le domaine de la culture ou de l'action sociale
8. Organisation d'une réunion du Conseil communautaire le 26 octobre 2021 : information et lieu d'organisation
9. Questions diverses
 - 9.1. SPANC : bilan provisoire
 - 9.2. Piscines intercommunales : premiers éléments de bilan
 - 9.3. Chantiers en cours : bilan de rentrée
 - 9.3.1. Médiathèque
 - 9.3.2. Immobilier d'entreprises
 - 9.3.3. Ecole maternelle de Marciac
 - 9.4. Année scolaire 2021/2022

- 9.5. Fonds L'OCCAL : bilan
- 9.6. Reste à recouvrer : travail en cours et premiers éléments de bilan
- 9.7. Présentation des différents dispositifs favorisant l'installation de médecins en zone rurale
- 9.8. Les territoires éducatifs ruraux, une proposition de partenariat formulée par l'inspection académique du Gers
- 9.9. Le plan Rebond de la CAF et l'évolution du multi-accueil

Cette proposition est validée et deux points sont ajoutés :

- PLUi : avancement des travaux et supports de concertation avec le public,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : exonération.

9. Questions diverses

9.1. Vue des instances : calendrier prévisionnel des réunions de septembre à décembre 2021

Réunions prévues jusqu'en décembre :

7 septembre	14 h	PLUi - Comité de pilotage
	18 h	PLUi - Réunion publique – Marciac
	21 h	PLUi - Réunion publique – Plaisance
14 septembre	16 h	Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance
21 septembre	Journée	PLUi - Ateliers PADD
	18 h	Bureau communautaire
28 septembre	18 h	Conseil communautaire
29 septembre	14 h	CTG - Comité de pilotage
15 octobre	15 h	CTG – Comité de pilotage restreint
26 octobre	Journée	PLUi – Ateliers PADD
	18 h	Conseil communautaire (sous réserve de validation)
20 novembre	18 h	Bureau communautaire élargi
16 novembre	16 h	Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance
23 novembre	Journée	PLUi – Ateliers PADD
30 novembre	18 h	Conseil communautaire

9.2. Courrier d'élue communautaire

Monsieur Guilhaumon fait état du courrier que lui a adressé une élue communautaire, au cours de l'été 2021, afin de formuler un recours gracieux. Par ce courrier, également transmis à Monsieur le Préfet du Gers, à Madame la Sous-préfète de Mirande et à Madame la Présidente de la Chambre régionale des comptes, l'élue demandait :

- le retrait de la délibération prise en Conseil communautaire du 29/06/2021 concernant la nouvelle stratégie du SPANC ;
- un rescrit administratif auprès du Représentant de l'Etat sur la question.

Ce courrier a fait l'objet, de la part du Président de la Communauté de communes, d'une demande d'avis auprès des services préfectoraux et de ceux de la DDFiP. Cette dernière, également sollicitée par la sous-préfecture, n'a pas relevé d'irrégularité dans le contenu de cette délibération.

Au regard des avis émis, réponse a été faite à l'élue concernée : la décision prise a été confirmée, son annulation a été refusée.

9.3. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Dans le cadre d'une politique visant au rétablissement de la continuité pédagogique et de soutien à la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de Relance économique de la France de 2020 à 2022, l'Education nationale a lancé, en début d'année 2021, un appel à projets.

Par cette démarche, l'Education nationale :

- invitait les Collectivités territoriales à acquérir des équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées avant le 1er novembre 2022 et au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- assurait, en contrepartie, le versement d'une aide financière.

Avec l'accord des membres du Conseil communautaire, les services de la Communauté de communes ont déposé une demande d'aide financière, le 25 mars 2021. Depuis :

- Le 21/06/2021 : la notification d'acceptation de la demande a été adressée à la Communauté de communes par les services de l'Education nationale.
- Le 26/08/2021 : la convention définissant les modalités de co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant au dossier présenté par la Collectivité a été transmise.

A noter :

- Calendrier prévisionnel du déploiement :
 - Date prévisionnelle de début : 01/10/2021
 - Date prévisionnelle de fin : 01/11/2022 (cette date ne peut pas excéder la date de clôture du Plan de relance, soit le 31/12/2022)
- Matériels ou dépenses concernés :
 - Equipements numériques dans les classes,
 - Equipements numériques mobiles mutualisables,
 - Equipements numériques des écoles,
 - Dépenses de travaux d'infrastructures nécessaires en matière de réseau informatique filaire et Wi-Fi de l'école, extension de garantie.
- Ecoles concernées par la demande d'aide financière et répartition des aides accordées :

Ecoles	Montant de la subvention accordée
Beaumarchés	6 078,00 €
Marciac	6 218,00 €
Plaisance	8 388,00 €

- Eléments financiers :

Coût total Collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet, retenu pour l'attribution de l'aide	29 720,00 €	Subvention de l'Etat	20 684,00 €	Reste à charge de la CCBVG	9 036 €
Dont volet « équipement »	29 120,00 €	Subvention de l'Etat (70 %)	20 384,00 €		8 736 €
Dont volet « services et ressources numériques »	600,00 €	Subvention de l'Etat (50 %)	300,00 €		300 €

Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

